



DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 10 juillet 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 04), Sylvie MARTIN.
MM. Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie MARTIN.
Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL a donné procuration à Mr Alain MAYODON.
Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 7 09

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

OBJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR – PISCINE MUNICIPALE DU PARC D'ESPAGNE.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'utilisation de la piscine municipale du Parc d'Espagne par le public, les associations, les groupes est soumise aux prescriptions du règlement intérieur qui fixe les règles concernant les ouvertures et fermetures de l'établissement, la tarification, le paiement, l'usage des vestiaires, les objets précieux, les obligations en matière de sécurité, d'hygiène, les consignes à respecter, le personnel, l'accueil des groupes, le respect du règlement, la baignade, l'espace toboggan.

Il propose au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur de la piscine municipale du Parc d'Espagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'approuver le règlement intérieur de la piscine municipale du Parc d'Espagne.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 17 juillet 2025

Le maire

Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance

Valérie ADEMA

